

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-25

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE

Pour favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simples et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprise ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 18 mars 2010 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Groupement des Esthéticiennes de Tarn-et-Garonne
Journée découverte de l'Esthétique – Novembre 2010

► LES RAISONS

Le Groupement des Esthéticiennes de Tarn-et-Garonne renouvelle en novembre 2010 les journées « Découverte de l'Esthétique » afin d'améliorer l'image de marque des esthéticiennes auprès du grand public, de faire mieux connaître cette profession et ainsi aider à relancer leur activité. Cela pourrait permettre aux esthéticiennes d'embaucher. En effet, très peu d'instituts ont des employés dans le Tarn-et-Garonne.

► LE PROJET

Le projet consiste à organiser une journée « découverte de l'esthétique » dans le Département.

Cette opération sera précédée de conférences animées par des dermatologues, médecins esthétiques, kinésithérapeutes, chirurgiens esthétiques afin de créer un partenariat.

► LA RECEVABILITÉ

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est en relation avec le milieu professionnel qui regroupe les entreprises de l'esthétique,
- il permettra de valoriser les savoir faire surtout professionnels,
- il répond à un besoin spécifique émis par des entreprises afin de sensibiliser les futurs clients.

► COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération s'élève à 4 029,99 € décomposé comme suit :

Publicité, impression d'affiches et cartes d'invitation, presses locales	4 029,99 €
TOTAL	4 029,99 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est le suivant :

Chambre des Métiers	915,00 €
Cotisation des Esthéticiennes	800,00 €
CNAIB 82	1 164,99 €
Subvention du Conseil Général (sollicitée)	1 150,00 €
TOTAL	4 029,99 €

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **1 150 €** pour l'organisation de l'opération « découverte des instituts de beauté » en novembre 2010.

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 18 mars 2010, considérant :

- qu'il s'agit d'une opération de sensibilisation collective pour cette profession,
propose d'accorder une subvention d'un montant de **1 150 €** pour l'organisation de la journée de l'esthétique 2010

* * * * *

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne **Salons des véhicules d'occasion 2010**

► LES RAISONS

La FNA 82 (Fédération Nationale Automobile) organise depuis plusieurs années, un salon de l'automobile d'occasion qui se déroule en deux temps au Cours Foucault à Montauban :

- le salon de l'occasion du printemps 2010,
- le salon de l'occasion de l'automne 2010.

► LE PROJET

Ce salon réunit les professionnels afin de mettre à leur disposition un espace d'exposition de véhicules d'occasions : une vingtaine d'entreprises exposera plus de 400 véhicules par salon.

Il remporte un succès grandissant auprès de la clientèle, grâce à une importante campagne de communication menée auprès des principaux médias du Tarn-et-Garonne (radios, presse, annonces...).

► COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération pour les deux salons Printemps et Automne est le suivant :

Communication	14 800 €
Droit d'accès du Cours Foucault	900 €
Frais de gardiennage	4 000 €
Location de chapiteau	2 000 €
Fête et réception	1 600 €
TOTAL	23 300 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Autofinancement	9 800 €
Participation des exposants	7 500 €
Mairie de Montauban	1 000 €
Subvention du Conseil Général sollicitée	5 000 €
TOTAL	23 300 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 18 mars 2010, considérant :

- que ces actions sont de nature à relancer le marché de l'automobile au plan départemental,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation des salons des véhicules d'occasion 2010.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne
Fête du pain à la Tome du Ramier 2010

► LES RAISONS

Comme chaque année, la chambre professionnelle de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie de Tarn-et-Garonne participera à la Fête du Goût et des Saveurs qui aura lieu à la Tome du Ramier courant été 2010.

Cette manifestation est organisée par l'association « Fermes en Fête ».

► LE PROJET

Un camion magasin permettra de promouvoir le métier dans des conditions d'hygiène optimales. Les étapes de la fabrication du pain s'effectueront face aux visiteurs qui, suivant leur temps de présence sur le site, pourront en plusieurs visites assister à toutes les phases.

Seront fabriqués les toasts destinés à l'inauguration et au repas des officiels. Seront également offerts café et viennoiseries aux exposants.

► LA RECEVABILITÉ

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est porté par le syndicat professionnel qui regroupe les artisans boulangers,
- il permettra de valoriser les savoir- faire départementaux,
- il répond à un besoin spécifique émis par des entreprises de boulangerie désireuses de valoriser leurs produits artisanaux de qualité.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération est le suivant :

Matières premières	800 €
Location camion magasin	400 €
Location chambre froide	100 €
Déplacement des animateurs	400 €
Frais de repas	400 €
TOTAL	2 100 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation de la chambre professionnelle de la boulangerie	1 600 €
Subvention du Conseil Général sollicitée	500 €
TOTAL	2 100 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 18 mars 2010, considérant

- que cette action permet de poursuivre le développement des « Manées 1808 »,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **500 €** pour l'organisation de la Fête du pain à la tome du ramier 2010

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne **Participation à la Fête du Miel 2010**

► LES RAISONS

La chambre professionnelle de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie de Tarn-et-Garonne participera à la Fête du Miel qui se déroulera au mois de novembre 2010 au marché gare de Montauban.

Cette manifestation est organisée par l'association « Les Amis de Villebourbon ».

► LE PROJET

Mettre en valeur les marques « La Manée 1808 » et le « Jacquou » sur un étal décoré suivant la thématique du miel.

Une boutique de boulanger artisanal sera reconstituée dans laquelle des gammes de pains artisanaux et des spécialités à base de miel seront livrées à la curiosité des visiteurs.

► LA RECEVABILITÉ

Le projet est recevable au titre de la politique en faveur des actions collectives du Conseil Général car :

- il est porté par le syndicat professionnel qui regroupe les artisans boulangers,
- il permettra de valoriser les savoir- faire départementaux,
- il répond à un besoin spécifique émis par des entreprises de boulangerie désireuses de valoriser leurs produits artisanaux de qualité.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération est le suivant :

Matières premières	800 €
Confection d'une loge	300 €
Location chambre froide	100 €
Déplacement des animateurs	400 €
Frais de repas	200 €
TOTAL	1 800 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation de la chambre professionnelle de la boulangerie	1 300 €
Subvention du Conseil Général sollicitée	500 €
TOTAL	1 800 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 18 mars 2010, considérant

- qu'il s'agit de favoriser un secteur et des produits de qualité concourant au développement du Tarn-et-Garonne,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **500 €** pour la participation à la Fête du Miel 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2010	65 000,00 €
Engagement 2010	26 800,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	7 150,00 €
Disponible	31 050,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 18 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne :
 - . 1 150 € pour l'organisation de la journée de l'esthétique 2010,
 - . 5 000 € pour l'organisation des salons du véhicule d'occasion 2010,
 - . 500 € pour l'organisation de la fête du pain à latome du ramier 2010,
 - . 500 € pour la participation à la fête du miel 2010 ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,